



Charte du pèlerin accueilli :

- **L'esprit de l'accueil pèlerin** : vivre la rencontre dans le respect des différences et bien sûr des consignes sanitaires de votre hôte ; le respect des lieux (se déchausser avant d'entrer ; laisser la chambre propre...). **L'hébergement en famille d'accueil pèlerin, ce n'est pas un hôtel pas cher.**
- **Ces familles vous accueillent à titre non commercial** ; vous êtes néanmoins invités à participer aux frais pour que votre accueil ne pèse pas dans le budget de ceux qui vous ouvrent leurs portes. C'est ce qu'on appelle le "Donativo".

Étymologiquement, le mot Donativo signifie don-nativo : « don qui fait naître ». C'est le nom qu'utilisent certains hébergeurs ou familles d'accueil qui ont décidé de ne pas vous imposer de tarif précis pour payer votre nuitée, un repas et l'accueil qui vous est fait. Ceux-ci fonctionnent en “libre participation aux frais”. Cela signifie que c'est à vous pèlerin d'apprécier le service rendu et de donner en échange la somme qui vous semble être juste.

- **Il vous revient de prévenir à l'avance** (au moins 48 h) et de confirmer si la réservation a été faite de longue date.
- **Les familles vous demanderont de présenter votre credencial** ou votre carnet de pèlerin.
- **C'est au moment de la réservation que vous vous mettrez d'accord sur les conditions d'accueil** (repas pris ensemble et/ou cuisine mise à disposition - draps/serviettes mises à disposition ou pas, accueil des animaux...) ; l'engagement commun des familles est de vous proposer le gîte (lit et sanitaires) et le petit déjeuner. Certaines vous proposeront le dîner.
- **Enfin, n'oubliez pas de confirmer la veille ou dans la journée votre heure d'arrivée.**

Belles rencontres pèlerines à tous !

